



Lettre d'information N°71 - 2 juillet 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

Edito

A la Une cette semaine !

La France sort à peine d'un épisode de canicule d'une intensité inédite, et déjà les regards se tournent vers les semaines à venir, où de nouveaux pics de chaleurs pourraient être enregistrés. Face à cette situation, le gouvernement a annoncé plusieurs mesures. Entre indemnisations accélérées, soutien aux éleveurs et anticipation des tensions hydriques, l'exécutif veut éviter que la chaleur extrême ne se transforme en crise agricole majeure.



A la une

Ressources en eau, élevage, fourrage : Alors que la France vient de traverser un épisode de canicule d'une intensité et d'une précocité inédites, susceptible de se répéter dans les prochaines semaines, Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, a annoncé une nouvelle série de mesures destinées à soutenir les agriculteurs.

Dans le reste de l'actualité

Règlement des différends agricoles : Le décret n° 2026-578 du 30 juin 2026 encadre la procédure applicable aux litiges relatifs aux contrats de vente de produits agricoles. Il détaille le parcours obligatoire — médiation préalable, saisine du comité des différends, puis éventuel recours devant la Cour d'appel de Paris — ainsi que les délais, modalités de saisine et règles d'instruction.

Programme AITA pour l'année 2026 : L'instruction technique DGPE/SDC/2026-54 du 25 juin 2026 présente, sans changement majeur, les modalités de gestion et de mise en œuvre du programme pour l'accompagnement à l'installation et la transmission en agriculture (AITA) pour l'année 2026 dans l'attente du déploiement du réseau France services agriculture.

Aides couplées végétales : Le ministère de l'Agriculture a publié une instruction DGPE/SDPAC/2026-358 du 25 juin 2026 encadrant les conditions d'octroi, d'instruction et de paiement des aides couplées végétales dans le cadre de la PAC 2023-2027. Ce texte introduit plusieurs ajustements techniques par rapport à la précédente instruction.

Aides collectives apicoles : La décision de FranceAgriMer n° INTV-POP-2026-41 du 24 juin 2026 modifie la décision n° INTV-POP-2025-20 du 13 mai 2025 relative aux modalités de mise en œuvre du Programme Sectoriel Apicole 2023-2027. Cette modification concerne les demandes de paiement pour l'année 2026 au titre des aides collectives.

Biométhane : A l'occasion de la réunion du Groupe national biogaz, le Gouvernement a présenté plusieurs évolutions destinées à consolider le développement du biométhane en France.

Incidents impliquant des agents de l'OFB : L'Office français de la biodiversité met à disposition une plateforme sécurisée permettant de signaler tout comportement inapproprié d'un agent.

Hausse du prix des engrais : La Commission européenne a annoncé l'attribution de 107 millions d'euros aux agriculteurs français afin de faire face à la flambée des prix des engrais provoquée par la crise au Moyen-Orient. Cette somme représente la plus importante part de l'enveloppe européenne de 540 millions d'euros destinée à soutenir les exploitations les plus touchées, a indiqué le commissaire européen à l'agriculture et à l'alimentation, Christophe Hansen, dans un entretien accordé à *Ouest-France* le 30 juin.